

**CALENDRIER DES OPERATIONS DE RECRUTEMENT  
POSTE 91MCF1294  
Faculté de Médecine / DevAH  
FIL DE L'EAU 2024**

**Période d'enregistrement et de dépôt des dossiers de candidatures sur galaxie :**  
**Du 13 mars 2024 10h au 15 avril 2024 16h**

DATES	OPERATIONS
<b>12 mars 2024</b>	Le CA restreint délibère sur la composition numérique du comité et demande de mise en situation professionnelle.
<b>Pour le 29 mars 2024 au plus tard</b> <b>Pour le 22 avril</b>	La ou le chargé.e de mission dépose la composition nominative du comité ainsi que les CV des membres sur la nouvelle application « campagnes RH ».
<b>4 avril</b> <b>7 mai 2024</b>	Le Conseil Scientifique restreint délibère sur la composition nominative du comité.
<b>9 avril</b> <b>15 mai 2024</b>	Le CA restreint délibère sur la composition nominative du comité et la nomination de la ou du président.e et de la ou du vice-président.e
<b>10 avril</b> <b>16 mai 2024</b>	La DRH saisit et publie la composition nominative du comité sur Galaxie, application CHIRON.
<b>13 mars 2024, 10h</b> <b>15 avril</b> <b>2 mai 2024, 16h</b>	Ouverture de l'enregistrement et du dépôt des candidatures sur Galaxie.  Clôture de l'enregistrement et du dépôt des candidatures sur Galaxie.  <i>A l'issue, la DRH ouvre l'accès aux dossiers de candidature, aux membres des comités, sur CHIRON, pour les postes qui ne sont pas concernés par des candidatures spécifiques (mutations/détachements prioritaires et demandes d'équivalence des candidats étrangers).</i>
<b>7 mai</b> <b>28 mai 2024</b> <b>15 mai</b> <b>4 juin 2024</b>	Le CS restreint délibère sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les demandes d'équivalence des candidats étrangers ;</li> <li>- Les candidatures à la mutation et au détachement prioritaire remplissant les conditions de l'article 60 et 62 de la loi du 11/1/84.</li> </ul> <p>Le CA restreint délibère sur les candidatures à la mutation ou au détachement prioritaire remplissant les conditions de l'article</p>

	<p>60 et 62 de la loi du 11/1/84.</p> <p><i>A l'issue, la DRH ouvre l'accès aux dossiers de candidature, aux membres des comités, sur CHIRON.</i></p> <p>Les comités concernés par des candidatures à la mutation ou au détachement prioritaire dont un candidat aura été retenu par le CA restreint, ne se réuniront pas.</p>
<p><b>A compter du 8 mai 29 mai 2024</b> (si uniquement des demandes d'équivalence des candidatures étrangères)</p> <p><b>A compter du 46 mai 5 juin 2024</b> (si demandes de mutation ou détachement prioritaire)</p>	<p>Début des travaux du comité de sélection.</p> <p>L'ensemble des dossiers des candidatures recevables sont disponibles sur Galaxie, application CHIRON.</p> <p>Les documents relatifs aux travaux du comité sont à télécharger et à déposer complétés sur la nouvelle application « campagnes RH ».</p>
<p><del>24 juin 2024 au plus tard</del></p> <p><b>5 juillet 2024, 12h au plus tard</b></p>	<p>La ou le président.e de comité dépose les travaux du comité sur la nouvelle application « campagnes RH ».</p>
<p><del>2 juillet 8 juillet 2024</del></p>	<p>Le CA restreint délibère sur la candidature sélectionnée ou, le cas échéant, la liste des personnes candidates classées.</p>
<p><del>3 juillet 9 juillet 2024</del></p>	<p>La DRH publie les résultats sur Galaxie.</p>
<p><del>10 juillet 16 juillet 2024</del></p>	<p>Date limite de saisie des vœux d'affectation des personnes candidates sur Galaxie.</p>
	<p>Prise de fonction de l'enseignant.e le <b>1<sup>er</sup> septembre 2024</b></p>